

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2832 décrétant l'exécution de travaux reliés aux parcs et espaces verts ainsi qu'un emprunt au montant de 510 000 \$; et

Le Règlement PC-2835 décrétant l'exécution de travaux de reconstruction des avenues Charles et Vincennes, au sud de l'avenue de Mount Pleasant et de reconstruction de l'avenue de Mount Pleasant entre les avenues Chester et Vincennes, ainsi qu'un emprunt au montant de 5 000 000 \$ à ces fins.

Ont été approuvés conformément à la Loi :

- par le conseil municipal, le 12 janvier 2016 ;
- par les personnes habiles à voter, le 1^{er} février 2016 ; et
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 23 mars 2016.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Pointe-Claire, ce 6^{ème} jour d'avril 2016.

PROVINCE OF QUEBEC

CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-2832 decreeing the execution of works related to parks and green spaces as well as a borrowing in the amount of \$ 510 000; and

By-law PC-2835 decreeing the execution of reconstruction works of Charles and Vincennes Avenues, south of Mount Pleasant Avenue and reconstruction of Mount Pleasant Avenue, between Chester and Vincennes venues, as well as a borrowing in the amount of \$ 5 000 000 for these purposes;

Have been approved according to the Law:

- by the municipal council on January 12, 2016 ;
- by the qualified voters on February 1st, 2016 ; and
- by the "ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire" on March 23, 2016.

These by-laws comes into force according to the Law and may be consulted at the Legal Affairs and City Clerk Department at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, from Monday to Friday, with the exception of legal holidays, from 8:30 a.m. until noon and from 1:00 p.m. until 4:30 p.m.

Given at Pointe-Claire, this 6th day of April, 2016.

Danielle Gutierrez

Assistante greffière / Assistant City Clerk